

Liste des documents à retourner à l'adresse (indiquée ci-dessous) :

- 1 – La présente fiche **dûment complétée**,
- 2 – Trois extraits cadastraux avec plan du futur parcellaire et liserés de différentes couleurs pour chaque lot,
- 3 – Lorsque la parcelle a déjà fait l'objet d'une précédente division, copie de l'accord de la CDAF,
- 4 – Une enveloppe réponse à votre adresse et affranchie par vos soins.

Dossier n° (référence cabinet) :

Date de saisine :

Commune :

Lieu-dit :

Cabinet de Géomètre présentant le dossier :

Personne en charge :

Demandeur(s) :

Parcellaire actuel	Surface(s) actuelle(s) en m ²
Total	

Motif de la division :

Lots souhaités	Nouvelles surfaces	Destination des lots	Destinataires
Erreur Cadastre			
Total			

Des servitudes sont-elles envisagées ? Si oui, quels sont les motifs invoqués ?

Observations complémentaires :

Le Département de la Seine-Maritime est responsable d'un traitement de données personnelles, auquel vous êtes soumis en application des articles L111-1 à L124-12 et R121-1 à R124-23 du Code Rural et de la Pêche Maritime, pour la gestion des opérations d'aménagement foncier, à destination des services du Département habilités et, le cas échéant les administrations et organismes autorisés au vu de leur mission. Vos données sont conservées dix ans à compter de la clôture de l'opération. Selon la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez des droits d'accès, rectification, portabilité des informations vous concernant, en vous adressant, au délégué à la protection des données, Hôtel du Département, Quai Jean Moulin, CS 56101, 76101 Rouen Cedex (dpo@seinemaritime.fr). Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la CNIL (3, place Fontenoy – TSA 80715, 75334 Paris Cedex, www.cnil.fr). Plus d'informations sur <https://www.seinemaritime.fr/mentionslegales> .

Monsieur le Président de la Commission Départementale d'Aménagement Foncier
 Direction de l'Environnement, Service Déchets, Risques et Aménagement Foncier
 Hôtel du Département, Quai Jean Moulin – CS 56 101 – 76 101 ROUEN Cedex
 Internet : www.af76.fr / Mél : cellule.af@seinemaritime.fr / Tél. : 02.76.51.70.00